



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. M.M. Laffite et Co, plac. de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES. Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS. Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr. Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris

	R ^c 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 19 avril.	71 15	101 75
Du 20	71 05	101 50
Du 21	71 12	102 30

Cahors, le 21 avril 1869

BULLETIN

Le Corps législatif a consacré samedi toute sa séance à un intéressant débat sur les questions économiques. A propos des traités de commerce, M. Thiers a soulevé un véritable orage par ces mots : « Votre liberté économique ressemble à votre liberté politique ; elle n'est qu'une comédie. » Le ministre du commerce et des travaux publics, sans contester les souffrances de plusieurs de nos branches d'industries et en déclarant que le gouvernement y porte une active sollicitude, a répondu par des faits aux attaques de l'honorable député. Ainsi, il a établi que des exportations ont atteint la somme de deux milliards depuis les traités, quand celui de l'Angleterre ne dépasse pas 1 700 millions.

La commission, chargée d'examiner la loi portant création de pensions pour les anciens militaires de la République et de l'Empire a déjà tenu trois conférences, il existerait un désaccord entre le gouvernement et la commission, relativement aux conditions imposées aux futurs titulaires. Plusieurs amendements ont été envoyés au conseil d'Etat qui les examinera d'urgence.

On dirait que le parti national allemand cherche toutes les occasions de montrer qu'il n'a rien oublié, et que les rancunes du passé doivent diriger constamment ses actions. Personne n'avait songé à voir, soit dans le projet de loi français portant création de pensions aux vieux militaires de la République et de l'Empire, soit dans la lettre de l'Empereur qui lui a servi de préface, autre chose qu'une haute pensée de philanthropie et de justice.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 21 avril 1869. (N° 4)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique,

PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE II

La Reine Mère.

(Suite)

— Cette réconciliation me semble impossible... Pourquoi donc ? Et l'ancienne favorite avec une étrange fierté. La place serait-elle prise dans le cœur du roi ?... Oh ! alors... malheur à ma rivale !... Ne vous exagérez rien, madame, la faute de tout ce qui s'est passé ne doit être attribuée. Maurevel se penchait à l'oreille de Marie pour prononcer un nom bien bas, lorsqu'un bruit se

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

Quelques pangermanistes seuls dans leurs préventions aveugles contre la France y ont vu une espèce de provocation à laquelle ils répondent en proposant au Reichstag de faire une loi créant des pensions au profit des volontaires de 1813. Nous n'y voyons pas d'inconvénient.

Le roi d'Italie est parti de Florence le 18 avril pour Naples ; le comte et la comtesse de Girgenti sont arrivés à Rome.

Les Cortès espagnoles ont voté une proposition engageant l'amiral Topete à se procurer les hommes nécessaires pour le service de la flotte qui manque de matelots. Le député républicain, M. Garcia Lopez, a renoncé à son interpellation au sujet de don Fernando, le prince ayant par une lettre autographe, décliné en termes très convenables et très sympathiques à l'Espagne, l'honneur qu'on voulait lui faire.

On croit que la constitution sera entièrement votée le 15 mai.

Le président Grant a nommé M. Bassett, un nègre, ministre des États-Unis à Haïti.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

La discussion du budget a continué aujourd'hui au Corps législatif. M. Dallos demande l'exemption de la patente pour les fermiers et propriétaires qui font l'élevage des bestiaux.

On prétend maintenant que la session ne sera pas close avant le jeudi 29 avril. Les élections restent fixées aux 23 et 24 mai.

Dépêches télégraphiques

Toulouse, 18 avril. M. Louis Ariste, rédacteur de l'Emancipation de Toulouse, et M. Savy, imprimeur, ont été condamnés chacun à cent francs d'amende pour délit de compte-rendu infidèle d'une audience du tribunal correctionnel.

Evreux, 18 avril, soir.

Election d'un Conseiller général pour le canton de Cormeilles.

M. Edouard Troplong, neveu de l'ex-président du Sénat, candidat du gouvernement, a été élu par 1329 voix contre 841 données à M. Hébert, fils de l'ancien garde des sceaux de la monarchie de juillet.

Florence, 18 avril, 11 h. du soir.

On lit dans la Nazione : Le bruit a été répandu, hier, que les négociations ouvertes avec des banquiers étrangers pour

fit entendre au sommet du grand escalier.

— Partez ! oh ! partez ! murmura vivement le Tueur du roi, l'air de la cour est dangereux à respirer... Adieu !... silence !...

Et il se hâta de traverser le pont-levis.

Maurevel avait dit vrai ; l'air de la tour était dangereux pour Marie Touchet.

A peine se disposait-elle à franchir résolument la limite qui séparait les grands appartements du cabinet de Charles IX, où elle voulait se rendre, que deux hallebardiers s'opposèrent à son passage.

— Ils étaient envoyés par Catherine de Médicis, avertie par ses espions de l'audace de l'ex-favorite, malgré les prières et les cris de Marie, ils la poussèrent brutalement dehors de la royale demeure.

— Cette femme existe donc encore ! se dit la reine-mère, avec une fureur mal contenue.

Puis écrivait sur ses tablettes et s'adressant à un gentilhomme de la cour :

— Cet ordre à Maurevel !

Le gentilhomme se rendit au Pont-au-Château, où se trouvait la main de l'afidé.

La porte de cette maison était close.

Il heurta.

— Oh ! vous frappez inutilement, fit un marchand dont l'échappe était à quelques pas ; Maurevel n'y est point.

— Rentrera-t-il ce soir ? demanda le gentilhomme.

— Je ne pense pas... Depuis un mois, l'homme que vous cherchez n'a pas couché une seule

l'opération sur les biens ecclésiastiques étaient rompus définitivement.

Nous pouvons affirmer, au contraire, que le ministre des finances a conclu l'opération sur les biens ecclésiastiques et qu'il l'annoncera demain à la chambre dans son exposé financier.

ITALIE

Ce qu'on va lire est extrait d'une correspondance de Naples :

« Il y a eu ces jours derniers dans le pays de Campagna, au delà de Salerno, une manifestation républicaine par des garçons de la localité. Ils ont envahi Eboli en criant : Vive la république ! Il y a là visiblement une petite agence mazzinienne. Ces agences sont très réelles. Elles ont des serments sur des poignards.

Menotti Garibaldi est resté un mois en Calabre. Il a passé à Naples revenant au Nord. Il a dit qu'il sera de nouveau en Calabre au mois de mai. Il a l'air de préparer on ne sait quoi. Son frère Bricotti fait toujours le beau viveur, à raison d'au moins 50 fr. par jour.

On a incarcéré à Naples le directeur d'un journal clandestin autographié, la Nuova Italia, un M. Mazziale Capo, avocat. Avec lui ont été arrêtés son secrétaire et une dame, la comtesse Ciccalà, ex-amie de Garibaldi.

Pour extrait : A. Laytou.

ESPAGNE

Les nouvelles d'Espagne ne sont toujours pas rassurantes. L'Assemblée des Cortès paraît décidée à nommer un directoire exécutif composé de trois membres. Selon d'autres données, il s'agirait de confier le pouvoir exécutif à un lieutenant-général, et on met en avant les noms du duc de la Victoire, Espartero, et du général Prim. Comme Espartero, depuis les événements de septembre, n'est pas sorti de sa retraite de Logrono, il est peu probable qu'il veuille la quitter à la veille d'une guerre civile qui deviendra peut-être plus terrible que celle à laquelle il a mis fin en s'entendant avec Cabrera.

Les affaires à Cuba ne s'améliorent pas, tant s'en faut, et ce n'est guère l'attitude du gouvernement des États-Unis qui pourra les rétablir, du moins au profit de l'Espagne.

Pour extrait : A. Laytou.

nuit dans sa demeure. Le gentilhomme, esclave de sa consigne, glissa l'ordre de la reine à travers une fente de la porte de Maurevel.

LE PONT-AUX-TRIPES.

Dans le bas de la rue Monfard, presque au centre d'un carrefour, se trouvait le Pont-aux-Tripes.

Il était situé sur la Bièvre.

On en voit encore aujourd'hui les traces.

Sur la place qui s'arrondissait devant le pont, étaient les maisons basses des principaux teinturiers, tanneurs et tripiers.

Sous l'auvent de son étal, le tripiier Hubert attendait la pratique, quand il avisa deux artisans qui bras-dessus, bras-dessous, s'avançaient dans la direction de la rue de l'Ourcine.

— Eh ! où courez-vous donc, Landry le teneur ? Ou diable accompagnez-vous Landry Marcel le chaussetier ? interpella Hubert.

— Ma femme est en mal d'enfant, je vais chercher la matrone, répondit Marcel.

— Et moi, je m'attache à sa personne, répondit Landry, parce que, si c'est un garçon, il a promis de payer la bienvenue.

— Bonne précaution, ricana Hubert ; mais Marcel fera bien sa besogne lui-même, laissez le courir chez la matrone ; j'ai à vous causer, Landry.

Voici le texte du projet de loi relatif aux anciens militaires de la République et de l'Empire :

Art 1^{er}. Une pension annuelle et viagère de 250 fr. est accordée, en cas d'insuffisance de ressources personnelles, à chacun des anciens sous-officiers et soldats de la République et de l'Empire qui remplit l'une des trois conditions suivantes : Deux années de service militaire ; Deux campagnes ; Une blessure grave constatée par les états de service.

Ceux qui jouissent actuellement d'une pension sur les fonds du Trésor recevront, s'il y a lieu, la somme nécessaire pour compléter leur pension jusqu'à concurrence de 250 fr.

Art. 2. Les pensions et suppléments de pensions accordés en vertu de la présente loi courront à partir du 15 août 1869. Ils seront incessibles et insaisissables.

La liste des titulaires des pensions et suppléments de pensions accordés en vertu de la présente loi sera arrêtée définitivement, sur la proposition du grand Chancelier de la Légion d'honneur, par le Ministre de la Maison de l'Empereur.

Art. 3. Les pensions et suppléments de pensions seront servis par la grande Chancellerie de la Légion d'honneur, au moyen d'avances qui pourront être faites par la Caisse des dépôts et consignations.

Pour le remboursement de ses avances, en capital et intérêts calculés à un taux qui ne pourra excéder 4 p. 0/0, la Caisse des dépôts et consignations recevra jusqu'à complet remboursement :

1^o A partir du 15 août 1869, le fonds annuel de 2 millions 700,000 francs actuellement inscrit au budget du ministère des finances pour secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire ; 2^o A partir du 1^{er} janvier 1874, une somme annuelle de 968,000 francs.

La retraite des vieux Soldats.

Diverses objections sont faites relativement aux pensions, d'ailleurs bien modestes, à accorder aux soldats de la République et de l'Empire. Il n'est même pas impossible que ces observations se traduisent en

— C'est ça ; j'irai plus vite, fit Marcel. Au revoir.

— Quand les deux marchands furent seuls :

— Eh bien ! est-ce fait ? demanda Hubert à voix basse.

— Dam ! il le fallait, répondit Landry.

— Quand vous m'avez parlé de votre intention, j'avoue que je ne vous croyais pas capable d'une action si dure.

— Que voulez-vous ! je ne pouvais pourtant pas me laisser écharper !...

— Echarper ?...

— Sans doute. Suivez bien mon raisonnement.

— J'écoute.

— J'ai à moi un hangard dans la cour des Patriarches.

— Bon, c'est connu.

— Tant que je n'ai rien eu à craindre pour ma personne, je l'ai affirmé aux huguenots pour leur prêcher.

— Très-bien ! Toute affaire de commerce est bonne.

— Mais, du moment où l'on m'envoie des billets doux, qui sentent le fagot d'une lieue, je renvoie, à mon tour, les huguenots de ma propriété oh ! seulement par antipathie pour la corde et le bûcher.

— Des billets doux ! qu'est-ce que vous plaisantez-là, maître Landry ?

— Je ne plaisante pas, lisez.

Et Landry tendit à Hubert un parchemin sur lequel étaient tracés ces mots :

« Quiconque prôlera les huguenots, peut avoir

amendements lors de la discussion qui va s'ouvrir au Corps législatif.

On dit que les conditions imposées aux anciens militaires pour obtenir la pension de retraite sont d'une telle rigidité, que beaucoup ne pourront profiter de la mesure réparatrice. On ajoute que le crédit nécessaire atteindra une somme très considérable. Enfin on prétend qu'il existe, dans les services de l'état, des situations plus précaires, des besoins plus urgents que ceux dont l'empereur réclame le soulagement.

Quant aux conditions imposées aux vétérans de nos armées elles se justifient d'elles-mêmes. Qu'est-ce que le pays doit et veut récompenser ? Le dévouement, le sacrifice. S'imaginer-t-on une pension quelconque accordée à un soldat qui aurait passé son temps de service en garnison, ou qui serait rentré dans ses foyers, au bout de six mois ou d'un an, sans une égratignure ?

Sur la question financière, il y a à remarquer que les restrictions inscrites dans le projet de loi comportent, de fait, une grande réduction de la dépense projetée. Tellement qu'il devient possible de s'en tenir aux avances dont se chargera la caisse des consignations moyennant délégation des 2,500,000 francs consacrés chaque année aux secours militaires. Rassurez-vous, épilogueurs et lésineurs, on n'aura pas longtemps à protéger contre la détresse et la maladie ceux qui n'ont pas marchandé, eux, leur sang et leur courage.

Ils s'éclaircissent tous les jours les rangs des soldats qui ont porté le fusil ou l'épée de 93 à 1815, de Valmy à Champaubert, de Dantzig à Waterloo !...

Reste le reproche de faire pour les anciens militaires ce que n'obtiennent pas d'autres hommes non moins méritants, les vieux instituteurs, par exemple. On pourrait répondre qu'il n'y a pas similitude dans les positions, et que les pensions de l'armée sont prises sur un crédit qui existe lorsque les subsides du corps enseignant sont à inscrire aux cadres budgétaires.

la tête tranchée, s'il est noble ; s'il est manant, à lui le bûcher ou la roue.

— Miséricorde ! s'écria Hubert en se signant. D'où peut venir cet avertissement !

— Je l'ignore !... seulement, je l'ai trouvé un matin sous la fente de ma porte, et j'y ai fait droit.

— Alors, à présent, plus de réunion huguenote dans le faubourg Saint-Marcel ?

— Dam ! ça regarde ceux qui les aiment...

Et puis, il n'y a pas que mon hangard à la cour des Patriarches !... On peut établir partout un temple à Calvin.

Hubert allait faire de nouvelles questions au teneur, lorsque le son d'une cloche retentit.

C'était la sonnerie de saint-Médard, qui appelait les catholiques au service divin.

— Ah ! s'écria Landry, qui ne cherchait qu'un prétexte pour changer de conversation, voilà Perrain Maudit, le sonneur, qui fait en conscience son métier !

— Par saint Hubert, c'est un joyeux carillon.

— Oui, mais son tintement sera tout autrement joyeux encore le jour où il mariera sa fille, une belle gerbe, ma foi !

— Et qui épouse-t-elle, cette belle gerbe ?

— Le premier ouvrier de maître Gilles Gobelin, notre fameux teinturier.

— Ah ! oui, Etienne Ferrand. Mais on disait aussi que Jean Garnier, le riche boucher de la montagne Sainte-Geneviève, aspirait à la main de la gentille Alix ?

— Par saint Médard ! le boucher en sera pour

Nous écartons cette considération. Vieil instituteur, vieux soldat, deux titres égaux et incontestés à la reconnaissance du pays.

Une chose nous préoccupe : les constatations pécuniaires et intimes sur lesquelles devra être basée la demande de pension.

Le secrétaire de la rédaction : L. Layton.

LETRE IMPERIALE DU 12 AVRIL

On lit dans le Times du 15 avril :

L'Empereur Napoléon vient d'adresser à son ministre d'Etat une lettre aussi remarquable que caractéristique.

Mais la signification politique de cette mesure se trouve dans les remarques faites par l'Empereur actuel au sujet de Napoléon Ier.

Les Bourbons étaient inextricablement identifiés avec les nobles et les prêtres ; en conséquence, ils ont été renversés.

ses frais !... Perrain Maudit l'a prié de chercher fortune ailleurs.

Et il a eu raison. Ce Jean Garnier a succédé... trop vite, il y a un mois, à son cousin Lorrain, mort subitement.

Le bruit court, dit Landry en baissant la voix que le cousin Lorrain aurait bien pu faire connaissance avec les remèdes du parfumeur René.

Bien mieux, maître Landry, affirma Hubert sur le même ton, on s'est ému de la chose au Châtelet... et, sans des faux témoins qu'il a payés sans doute, Jean Garnier aurait bien pu faire une promenade à Montfaucon, lui qui sort on ne sait d'où...

— Suffit ! on se tait, gorga de Bièvre ! Pendant cette conversation qui s'échangent sous l'étal du tripiier, Marcel était repassé avec la matrone, sans être aperçu des interlocuteurs.

Puis, comme il faisait très-beau et que c'était l'heure du repas des ateliers, les ouvriers du faubourg avaient envahi la place.

Les uns mangeaient en se promenant, les autres se tenaient assis sur des bornes, les autres, enfin, sur les rebords du Pont-aux-Tripes.

A cette époque, partout où il y avait foule on était sûr de trouver quelque membre de la Gueuserie.

En effet, un mendiant, vieux déguenillé, avait paru et glissait de sa voix la plus tremblotante. — Bonnes gens, venez entendre la complainte faite sur la véridique et terrible aventure arrivée à un riche marchand de draps de Louviers, en Normandie, lequel fut envoyé de vie à trépas

devant les propriétaires ruraux d'aujourd'hui est le fantôme d'une organisation officielle demandant tout pour l'Etat, maisons, terres et même tous les gains.

On dit que lorsque Napoléon III a été élu par les suffrages de la nation, la plupart des électeurs ont cru qu'ils soutenaient le premier Napoléon encore une fois, et le fait que nous supposons incontestable suffit pour démontrer comment se soutient l'édifice de l'empire, tandis que la monarchie et la république sont culbutées les unes par-dessus les autres dans les ruines.

Lorsque le gouvernement fut renversé il y a vingt-un ans par les ouvriers de Paris, une nouvelle couche fut ajoutée aux ruines politiques entassées ; le nom d'un homme qui n'avait été ni roi ni communiste, se recommanda à la mémoire de la masse, et la grande figure de Napoléon se dressa au milieu des emblèmes courbés de l'orgueil et du pouvoir.

Révue des Journaux

FRANCE

On lit dans la France :

« Ainsi que nous l'avons annoncé, il y a eu hier au ministère des affaires étrangères une réunion à laquelle assistaient M. Frère-Orban, M. Rouher, M. le marquis de La Valette et M. Gressier.

« Cette conférence a duré plusieurs heures, et nous croyons savoir qu'elle a fait faire un pas à la discussion.

« Les propositions de M. Frère-Orban ont été mûrement examinées ; et il n'a pas

par le Diable !... — Le Diable !... exclama la foule en se rapprochant du mendiant avec curiosité ; — la complainte ! la complainte !

Ces mots venaient à peine d'être dits, que, suivi de Thibault, René et André, — tous trois compagnons teinturiers, parut un beau jeune homme à la figure souriante.

— Une complainte sur Satan, bravo ! mes amis écoutons la complainte du diable ! s'écria-t-il.

— Le nouveau venu est l'amoureux d'Alix, la fille du sonneur, dit Landry à Hubert. Par saint Médard ! ça sera un joli couple !

Pendant les mouvements de la foule, un petit bossu, aux vêtements misérables, mais à la physionomie d'une expression maligne et à la corpulence fortement accentuée, s'était glissé derrière les groupes et avait escaladé le parapet du pont.

— Là ! me voilà étranément placé, se dit-il ; je n'en perdrai pas un morceau !

— Tiens ! Clopinet, le garçon du taverneur Loysel ! fit une voix.

— Le jeune homme, que Landry avait désigné comme étant l'amoureux de la jolie Alix, se trouvait près du parapet ; il se retourna : — Tâchez de ne pas tomber dans la Bièvre, Clopinet, dit-il avec bonté au bossu ; tu compromettrais ta joyeuse existence.

— Oh ! il n'y a pas de danger, maître Etienne Ferrand ; je suis assis solide sur ce parapet que la statue de saint Christophe sur le pilier de Notre-Dame,

été difficile aux ministres français de montrer en quoi elles ne pouvaient pas être acceptées par la France.

« Si nous sommes bien informés, ceux-ci auraient pris, à leur tour, l'initiative de propositions, sur lesquelles M. Frère-Orban aurait demandé à en référer à son gouvernement.

« Sans préjuger en rien la décision de la Belgique, nous croyons que les propositions françaises sont de nature à servir de base à un arrangement satisfaisant. »

Le Constitutionnel s'exprime ainsi, dans le cours de sa polémique avec les Débats :

« Le gouvernement impérial n'a certes pas la prétention, dans l'ordre intellectuel et moral de convertir tous les dissidents. On ne peut donc pas le rendre responsable de ce qui s'est dit, de ce qui s'est fait dans les clubs. Depuis des siècles, n'y a-t-il pas dans le monde des esprits chagrins, des cœurs ulcérés, des consciences perverties, des jugements faux, des caractères que l'ardeur emporte au-delà du bon, du juste et du vrai ? Les ramener, les calmer, c'est l'œuvre des publicistes, des orateurs sacrés et profanes ; ce n'est pas la tâche du pouvoir. On l'accuserait, s'il s'y efforçait, et le Journal des Débats tout le premier, de traquer la liberté de penser jusque dans son foyer.

« Mais quand les philosophes du socialisme deviennent des factieux, oh ! alors, le gouvernement n'hésite pas à dissoudre leurs assemblées. C'est en réprimant ainsi toute tentative de désordre, si isolée qu'elle puisse paraître, qu'il témoigne de sa constante vigilance et qu'il continue à justifier la confiance des huit millions d'électeurs dont il est le mandataire. »

Le Journal des Débats considère comme un premier pas, vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la discussion de la loi présentée par le gouvernement italien et qui a pour objet d'abolir la loi qui exempte du service militaire les jeunes gens destinés à la carrière ecclésiastique.

LE MONDE

Le Monde croit devoir constater que l'on n'a pas pu s'entendre, jusqu'ici, dans les pourparlers franco-belges, ni sur le terrain politique, ni sur le terrain économique.

« La question continue à brûler comme ces mèches dont les artilleurs se servent pour mettre le feu à la pièce. Ce n'est actuellement qu'un peu de fumée. D'un moment à l'autre ce peut être le bruit du canon, car il ne s'agit encore que de régler des tarifs de chemin de fer ; mais la guerre, une guerre générale peut en sortir.

« Mais pour le compte de qui brûle la mèche, et qui est-ce qui la tient ? Est-ce la Prusse, qui ne serait pas fâchée, en tournant notre ambition du côté de la Belgique, de mettre contre nous, toutes les puissances garanties de la neutralité belge ? Est-ce la Belgique, qui, par maladresse, laisse s'aggraver et s'envenimer un différend qui lui était facile de pacifier ? Enfin, est-ce la France qui, pour des raisons inconnues, apporte dans cette affaire des exigences excessives ? Questions trop obscures pour que nous essayions de les résoudre. »

Pour extrait : A. Layton.

— Taisez-vous donc, là-bas ! la complainte ! la complainte ! cria la foule.

— Surtout ne m'oubliez pas, âmes charitables pour l'amour de Dieu ! implora le mendiant.

Puis il commença : Le plus riche des drapiers De la ville de Louviers, Maître Aubry, dans sa jeunesse, Avait, dit-on, fait le vœu, S'il obtenait la richesse, De faire maints dons à Dieu Et l'aumône en plus d'un lieu.

— Il avait raison l'auteur de draps !... Il faut toujours faire l'aumône, interrompit Clopinet. Bien donné aux pauvres est rendu par Dieu.

— Silence, le bossu ! cria la foule. Le mendiant continua : Maître Aubry, lors, n'avait rien, Et pensait en bon chrétien. Il fit de grandes affaires ; Il s'enrichit ; et pourtant, Aux pauvres, aux monastères, Sur l'impunité comptant, Ne songea pas un instant.

— Là ! je l'avais deviné, fit le bossu ; c'était un farceur qui ne donnait que des sonnettes à votre drapier !... Et il y en a beaucoup comme ça !... Et comme dit le proverbe : sonnettes n'ont jamais valu sonnettes !... — A bas le bavard ! qu'il mette sa langue aux chiens !... crièrent quelques mécontents.

— Avant de poursuivre sa complainte, le mendiant crut convenable à ses intérêts de faire une première quête. Pendant qu'il recevait les aumônes, une femme, dont le visage pâle jurait avec les vêtements populaires, avait traversé les groupes et montait le faubourg dans la direction des champs.

— Gilles Gobelin m'apprendra peut-être ce que je veux savoir, se disait-elle. De son côté le mendiant, qui l'avait aperçue, murmurait à part lui : Voilà un visage que je pourrais bien déjà avoir rencontré du côté du Louvre ! La quête étant terminée, le mendiant, qui semblait attendre quelqu'un, se mit d'un air distrait à continuer sa complainte.

SÉNAT

Sommaire du compte rendu de la séance du mardi 16 avril 1869.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT BOUDET.

La séance est ouverte à deux heures un quart. M. le Général Comte de la Ruë, l'un des secrétaires élus, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. le 1er Président de Royer demande une rectification au compte-rendu in extenso du Journal officiel, qui lui a attribué une interruption qui ne lui appartient pas.

M. Rouland, tout en reconnaissant que le Compte-rendu analytique a saisi exactement le sens de sa pensée dans la dernière discussion, lui reproche toutefois d'en avoir un peu affaibli l'expression ; il rentre, à ce sujet, dans quelques développements dont l'insertion dans la séance de ce jour tiendra lieu de la rectification demandée.

Les deux réclamations seront insérées au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté.

M. le Sénateur-Secrétaire donne communication au Sénat d'une lettre par laquelle S. Exc. M. le ministre d'Etat transmet à M. le 1er vice-président ampliation d'un décret ordonnant la présentation au Sénat d'un projet de Sénatus-consulte relatif à la remise au domaine de l'Etat des anciens terrains et constructions affectées à la manufacture de Sévres.

M. Cornudet, président de section au Conseil d'Etat, donne lecture de l'exposé des motifs, puis du Sénatus-consulte dont il est chargé de soutenir la discussion.

M. le Président. Le Sénat donne acte à M. le Commissaire du Gouvernement. L'exposé des motifs et le Sénatus-consulte seront imprimés, distribués et renvoyés à l'examen des bureaux.

L'ordre du jour appelle la délibération sur quatre projets de lois relatifs à un emprunt par la ville de Tourcoing (Nord), à une imposition extraordinaire par le département des Pyrénées-Orientales, et à des prorogations de surtaxes aux octrois des communes de La Martyre (Finistère) et de Nantes (Loire-Inférieure).

La Commission, tout en exprimant son regret de voir le grand nombre de communes pour lesquelles on demande des prorogations de surtaxes, propose au Sénat de déclarer :

1° Qu'il n'y a pas lieu de renvoyer le projet de loi à une seconde délibération ; 2° Qu'il ne s'oppose pas à la promulgation de la loi.

M. l'Hôpital, Commissaire du Gouvernement, entre dans des explications assez détaillées desquelles il résulte que cet état de choses remonte à une époque éloignée et tient à la fois à des circonstances particulières à la nature même du sol étendu et peu fertile de ces contrées, et à des habitudes invétérées chez ses habitants ; que le gouvernement actuel, loin de les favoriser, s'est constamment occupé des moyens de les modifier, — d'abord, en se refusant à peu près invariablement, non-seulement à la création nouvelle de bureaux d'octrois, mais même de taxes ou surtaxes, — en se bornant strictement à la prorogation des taxes et surtaxes existantes, — en réduisant à cinq ans la durée de ces prorogations qui étaient autrefois de dix ans, — enfin, en assurant aux octrois par l'établissement d'une caisse centrale et d'agents collecteurs à la fois, des frais de régie réduits, et des occasions moins fréquentes d'arrêt, de déclarations et de dépenses pour le public.

M. le vice-amiral Comte Bouët-Willamez appuie les conclusions de la commission. Ces conclusions sont adoptées.

Le Sénat adopte ensuite les projets de loi suivants :

1° Cinq projets de loi relatifs à un emprunt

première quête. Pendant qu'il recevait les aumônes, une femme, dont le visage pâle jurait avec les vêtements populaires, avait traversé les groupes et montait le faubourg dans la direction des champs.

— Gilles Gobelin m'apprendra peut-être ce que je veux savoir, se disait-elle. De son côté le mendiant, qui l'avait aperçue, murmurait à part lui : Voilà un visage que je pourrais bien déjà avoir rencontré du côté du Louvre !

La quête étant terminée, le mendiant, qui semblait attendre quelqu'un, se mit d'un air distrait à continuer sa complainte.

Le bossu Clopinet, railleur impitoyable, spirituel comme un véritable enfant du peuple, recommença de plus belle ses gouguenardises.

Parmi ceux qui voulaient le faire taire était Landry le tanneur, brave homme au fond, mais d'autant plus facile à s'emporter que sa bile était surexcitée par la menace de mort qu'il avait mystérieusement reçue.

— Quand le quatrième couplet eut été terminé par ces vers, faisant allusion au drapier :

Une nuit, comme il dormait, Tout à coup survint le diable ! Qui lui dit : « Ton compte est fait ! » Et le cou lui tordit net.

— Bravo ! bravo ! enfoncé les nigauds qui gobernent les turlutaines des généreux de la langue ! Vive le diable qui a tordu le cou au richard égoïste !

exclama Clopinet, d'autant plus taquin encore qu'on s'opposait à sa taquinerie.

— Finitras-tu, maudit hâbleur ! grommela Landry d'un ton d'impatience marqué.

— Ce gueux de drapier ! Il a péri étranglé par la corde de son sac aux écus, pas vrai, papa Landry ?... — Si tu n'attaches pas ta langue, Clopinet, je vais le corriger ! fit le tanneur avec colère.

— Tu dis, mal blanchi ? — Je dis que tu en dis trop long... — Puisque le cou est tordu, j'ai bien le droit de jaser... Tant pis pour ceux à qui ça donne des leçons de générosité... Oh ! je ne dis pas ça pour vous ; vous avez le cœur sur la main... seulement la main est souvent vide. — C'est possible ; mais moi je veux que tu te taises. — De quoi ! Je me tairai si ça veut ! La foule excitait les querelleurs par ses agaceries et ses raileries. — Eh bien ! parle tant que tu voudras, à présent ! conclut Landry. — Et il poussa brutalement Clopinet, qui tomba dans le Bièvre, au milieu d'un éclat de rire général. — Au secours ! au secours ! maître Etienne, au secours ! s'écria le malheureux qui barbotait dans une eau fangeuse.

par le département du Tarn, et des prorogations de surtaxes aux octrois des communes de Kernilis de Loc-Maria-Plouzané, de Ploaré et de Ploudiry (Finistère). M. le vice-amiral Bouët-Willamez, rapporteur ;

2° Deux projets de loi relatifs : le premier, à la prorogation d'une surtaxe à l'octroi de la commune de Plonéour-Lanvern (Finistère) ; le second, à l'établissement d'une surtaxe à l'octroi de la commune de Ploungoven (Finistère). M. le comte Boulay de la Meurthe, rapporteur ;

3° Projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1865. (M. le Procureur-Général comte de Casabianca, rapporteur).

L'ordre du jour appelle les rapports de la Commission des pétitions : MM. Moncaux, Genté, Chamblain et l'Hôpital, Conseillers d'Etat, sont présents au banc des orateurs du gouvernement.

M. le Comte de Sartiges, rapporteur : le sieur Numa Laval, négociant à Alais (Gard), demande que pour éviter les erreurs qui se produisent dans l'achat de graines de vers à soie importées du Japon, il soit créé à Marseille une commission spéciale chargée de contrôler à la douane l'importation de ces semences, et d'estampiller chaque carton suivant la qualité des graines qu'il renferme.

La Commission propose le renvoi à M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

M. Béhic s'oppose au renvoi et demande au Sénat de passer à l'ordre du jour.

Son Em. le Cardinal Mathieu croit que l'absence de la commission du gouvernement, il serait préférable d'ajourner la discussion à une prochaine séance.

La discussion est ajournée. M. de Maupas, rapporteur : le sieur Fournier, à Urçay (Allier), demande qu'on réduise les droits d'enregistrement et de transcription qui pèsent sur les immeubles de 300 fr. et au dessous.

Conformément aux conclusions de la commission, le Sénat ordonne le renvoi à LL. E. Exc. le Gardé des sceaux, ministre de la justice et des cultes, et M. le ministre des finances.

Le sieur Fournier, à Saint-Amans (Cher), demande :

1° Qu'on établisse des succursales de caisses d'épargne dans les bureaux de poste ; 2° Que la taxe des lettres soit réduite à 10 centimes pour toute la France ;

3° Qu'on crée, comme en Angleterre, des banques populaires de prêt et des workhouses ; 4° Que les droits d'enregistrement des actes de vente d'immeubles d'une valeur inférieure à 300 fr. soient réduits à 1 fr. pour 100 ou tout au moins qu'on diminue les frais qu'entraîne la confection de ces actes ;

5° Que les significations de congé, pour les locations inférieures à 300 fr., puissent se faire par une simple lettre chargée, expédiée aux frais des locataires par les greffiers de justice de paix, les huissiers ou les notaires.

La commission propose l'ordre du jour. M. le Baron Brénier demande la division et propose le renvoi du paragraphe relatif aux caisses d'épargne.

MM. Béhic et le Comte Boulay de la Meurthe appuient l'ordre du jour proposé par la Commission.

L'ordre du jour est adopté. Des rapports de pétitions sont encore présentés par MM. Lacaze, de Marnas et le baron Brénier, sans donner lieu à aucune discussion.

Le Sénat s'ajourne au mardi 20 avril. La séance est levée.

Nouvelles du Jour

Quelle impatience que l'on ait de terminer la session, il ne paraît pas qu'elle puisse être close avant samedi prochain.

— Finitras-tu, maudit hâbleur ! grommela Landry d'un ton d'impatience marqué.

— Ce gueux de drapier ! Il a péri étranglé par la corde de son sac aux écus, pas vrai, papa Landry ?... — Si tu n'attaches pas ta langue, Clopinet, je vais le corriger ! fit le tanneur avec colère.

— Tu dis, mal blanchi ? — Je dis que tu en dis trop long... — Puisque le cou est tordu, j'ai bien le droit de jaser... Tant pis pour ceux à qui ça donne des leçons de générosité... Oh ! je ne dis pas ça pour vous ; vous avez le cœur sur la main... seulement la main est souvent vide. — C'est possible ; mais moi je veux que tu te taises. — De quoi ! Je me tairai si ça veut ! La foule excitait les querelleurs par ses agaceries et ses raileries. — Eh bien ! parle tant que tu voudras, à présent ! conclut Landry. — Et il poussa brutalement Clopinet, qui tomba dans le Bièvre, au milieu d'un éclat de rire général. — Au secours ! au secours ! maître Etienne, au secours ! s'écria le malheureux qui barbotait dans une eau fangeuse.

La suite au prochain numéro.

Indépendamment de la loi sur les pensions militaires, il y a plus de vingt projets d'intérêt local qui ne peuvent être ajournés.

Le prince Napoléon, accompagné de deux aides de camp, d'un médecin et d'autres personnes, est parti samedi pour Marseille où il va s'embarquer pour Naples et Corfou. Il reviendra par l'Adriatique. Le prince ne sera de retour à Paris qu'après les élections.

Conformément à la promesse portée à la tribune par M. Magne, il va être procédé à une enquête d'ensemble sur les traitements soit des instituteurs primaires, soit des autres fonctionnaires dont la position mérite également d'être améliorée. On assure que tous les traitements inférieurs à 2,000 francs seront compris dans ce travail.

Vendredi a eu lieu l'ouverture du camp de Saint-Maur qui se compose de 350 tentes pouvant abriter deux régiments et leurs officiers. C'est à la fois un camp de tir et de manœuvres; il a surtout pour but de rapprocher de Vincennes les soldats des garnisons de Paris et de ses environs, et de leur permettre de s'exercer au tir sans être obligés de faire des marches forcées avant de gagner le champ d'exercice. Tous les régiments de ces garnisons seront donc appelés successivement, deux par deux, à venir s'installer à Saint-Maur.

Lundi a paru le premier volume de l'homme qui rit, de Victor Hugo; les trois autres ne verront le jour que vendredi. Le roman rappelle beaucoup plus Notre-Dame de Paris que les Misérables; c'est un roman dans la vraie acception du mot.

On lit dans le Salut Public : L'instruction judiciaire vient de mettre au jour la vérité sur le prétendu attentat dont aurait été victime le sieur Marielle, payeur de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, qui prétendait, avoir été, sur la ligne de Dijon à Besaçon, déposé d'une sacoche contenant 28,000 francs, puis jeté sur la voie. Une perquisition faite dans sa cave, après son arrestation, a fait découvrir, dans un sac enfoui en terre, 17,000 francs, somme qui, jointe à d'autres emplois constatés, complète celle de 28,000 francs soustraite à la compagnie.

Voici, par ordre de chance, les candidats restants pour les trois fauteuils vacants à l'Académie française : 1° Le comte d'Haussonville ; 2° Duvergier de Hauranne ; 3° Auguste Barbier. Théophile Gautier n'arriverait que quatrième, à moins que MM. les bien-pensants ne se laissent fléchir. Quant à la réception de M. Claude Bernard elle se trouve indéfiniment ajournée. Pour extrait : A. Layrou.

Bulletin Agricole

La température laisse à désirer depuis quelques jours, cependant les avis qui nous parviennent des divers points de notre territoire constatent, en général, la riche apparence des récoltes en terre; la pluie, succédant à une série de journées de chaleur, a eu pour effet d'activer la végétation, toutefois, il ne faudrait pas que l'absence du soleil se fit plus longtemps sentir. Les fruits à noyaux ont eu malheureusement à souffrir des froids qui ont régné pendant le mois de mars; les amandiers, les abricotiers donneront peu de fruits; les pêchers ont souffert, mais beaucoup moins si leurs premières fleurs ont été perdues, les dernières pourront fructifier. Quant aux cerisiers, aux pruniers, aux poiriers, ils promettent beaucoup; les pommiers ne sont encore qu'en boutons.

Dans le Lyonnais, les vignes sont dans le meilleur état; « les travaux de préparation, nous dit le Progrès de Lyon, sont terminés en beaucoup d'endroits, et comme les bourgeons ne sont pas encore entr'ouverts, les méfaits de la lune rousse ne sont pas à redouter jusqu'à nouvel ordre. »

Les affaires, sur notre marché intérieur, se traitent avec une certaine tendance à la hausse; les avis que nous recevons des marchés tenus samedi, accusent même une reprise de plus en plus marquée.

Voici la cote des farines; en 8 marques, courant du mois 53 à 53,25. Mai, 53,50. Juin 54,25. Quatre mois de Juillet, 54,75 à 55; en farines supérieures ou 7 marques, courant du mois, 52,50; mai et juin 53 fr. 4 mois de mai 53,50. — Les farines de consommation se placent un peu plus facilement aux prix extrêmes de 51 à 54 fr., le tout par 159 kil. — mercredi dernier, à la halle de Paris, le sac de blé de 120 kil., s'est payé de 28 à 33 fr. Peu de variation en ce qui concerne les menus grains.

Le marché anglais et la plupart des autres marchés extérieurs sont au grand calme.

L'aspect des colzas en terre est généralement peu satisfaisant; aussi les huiles de colza ont-elles eu, cette semaine, des affaires actives; les cours sont en hausse principalement sur le livrable. Le disponible est à 84 fr.; juillet et août 87,50. Quatre derniers mois 89,30.

Les spiritueux sont très-fermes; le manque de la récolte sucrière à la Havane, autorise à penser que l'on convertira de préférence la production de la betterave en matière sucharière.

Il règne également beaucoup de fermeté sur le marché aux sucres; brut indigène 69,25 à 69,50. Raffinés de 131-133 fr. Pour extrait : A. Layrou.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 3 columns: DATE, JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include dates from 22 to 24 with corresponding events like 'Soter et Ca.', 'George', 'Marc E.', 'Saint-Germain', 'Varaize, Camy', 'Betaille'.

Chronique locale.

La commission chargée d'examiner les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité pour l'enseignement primaire, s'est réunie à l'hôtel-de-ville les 5 et 8 avril.

23 aspirantes étaient inscrites, savoir : 22 pour le brevet du 2° ordre et 1 pour le brevet du 1° ordre.

6 aspirantes ont été éliminées pour l'orthographe : 2 pour la composition de style ; 14 ont été admises à subir les épreuves orales et définitivement jugées dignes du brevet, dans l'ordre de mérite suivant :

- MM^{les} 1 Larroque, élève des sœurs de Gramat, Cahors, avec la mention très-bien. 2 Tallet, sous-maitresse à Villeneuve-sur-Lot, avec la mention très-bien. 3 Brissac, élève des sœurs de Vaylats, à Montaigne (Tarn-et-Garonne). 4 Bocage, élève des dames blanches à Cahors. 5 Vertut, élève de M^{lle} Rescoussié, à Cahors. 6 Dessus, élève des sœurs de Nevers, à Cahors. 7 Dujol, élève de M^{lle} Rescoussié, à Cahors. 8 Combarieu, élève des sœurs de Nevers, à Cahors. 9 Cadilhac, institutrice adjointe à Ber-et-Bar (Aveyron). 10 Clamagirand, éducation privée. 11 Couderc, éducation privée. 12 Bru, éducation privée. 13 Passerieux, éducation privée. 14 Counort, éducation privée.

La demoiselle, qui s'était fait inscrire pour le brevet du 1° ordre, a été éliminée pour la faiblesse générale des épreuves écrites.

- 37 candidats s'étaient fait inscrire pour le brevet obligatoire ; 31 ont pris part aux épreuves écrites, après lesquelles 19 ont été ajournées ; 12 ont été admis aux épreuves orales ; 11 ont été déclarés dignes du certificat d'aptitude, dans l'ordre de mérite suivant :

- MM. 1 Roudil, élève du pensionnat des Frères, à Rodez. 2 Vilas, élève du Lycée de Cahors. 3 Fabre (élèves de l'école communale des Frères de Cahors). 4 Pouzergues Cahors. 5 Charrié, de l'école communale des Frères de Castelnaud. 6 Vidal, ancien élève de la ferme-école du Montat. 7 Turlan, instituteur adjoint à Mongestie. 8 Delpech, instituteur adjoint, à Catus. 9 Delfour, élève du collège communal de Figeac. 10 Rouges, élève de l'école communale de Montcuq. 11 Petit, instituteur adjoint, à St-Cirq-Lapopie.

Brevet complet : 8 candidats s'étaient fait inscrire pour le brevet complet (tout ou partie).

- 2 n'ayant pas obtenu le brevet obligatoire, n'ont pas pu subir les épreuves du brevet complet ; 1 a été éliminé pour la faiblesse générale des épreuves écrites ; 5 ont été soumis à subir les épreuves orales et déclarés admissibles pour

les séries sur lesquelles ils demandaient à être interrogés ce sont :

- MM. 1 Roudil, élèves du pensionnat des frères, à Rodez. 2 Rouges, élève de l'école communale de Montcuq. 3 Vilas, élève du lycée de Cahors. 4 Delfour, élève du collège communal de Figeac. 5 Chazal, éducation privée.

Le 14 avril courant, M. Banel, économiste de l'hospice de Cahors, a succombé après quelques jours de maladie. Les longs et importants services rendus avec zèle et dévouement, pendant une période de 54 années par cet excellent administrateur, font regarder sa mort comme une grande perte pour l'établissement.

Par décision de la Commission administrative de l'hospice de Cahors, en date du 17 avril, M. Manhiabal, a été nommé économiste de l'hospice de cette ville, en remplacement de M. Banel, décédé.

On nous écrit de Lacapelle-Marival, à la date du samedi, 17 avril 1869 : « Monseigneur Grimardias vient de visiter notre chef-lieu, et j'ai eu la pensée de vous écrire quelques mots à l'adresse de vos nombreux abonnés.

La réception qui lui a été faite à la Capelle-Marival comptera, certainement, parmi les plus belles dont il a été l'objet dans son diocèse. Il n'a pas trouvé seulement ici comme ailleurs des arcs de triomphe, des maisons pavées d'oriflammes, des rues et des places semées de verdure et de fleurs et brillamment illuminées le soir; il a trouvé plus qu'ailleurs une population pleine de foi et vraiment religieuse.

Ce qui a surtout frappé notre évêque pendant les deux jours qu'il nous a consacrés, ce sont les établissements d'éducation et de bienfaisance que possède notre petite ville. Il n'est peut-être pas de chef-lieu de canton qui en ait d'aussi importants. Notre Ecole de Frères est moins une école d'instruction primaire qu'un petit collège d'étude de français; notre Ecole de latin, fondée par M. Mazet, il y a plus de vingt ans, jouit d'une estime depuis longtemps acquise et justement méritée; notre Miséricorde renferme tout ensemble une Salle d'asile, une Ecole gratuite, un ouvroir de jeunes filles et un hospice pour les infirmes et les vieillards. Ces divers établissements, si utiles à notre localité, ont été pour Monseigneur le sujet d'un examen sérieux et de grands éloges. Sa première visite cependant a été et devait être pour le pensionnat et le couvent des dames Bénédictines du Calvaire. Cette maison, si renommée dans notre département, a paru à notre évêque et à M. l'abbé Verdié, bon juge en ces matières, tout à fait digne de sa grande réputation. Tout les deux l'ont exprimé hautement et plusieurs fois, et ceux qui entendaient les paroles de Sa Grandeur se disaient qu'elle ne faisait que confirmer le langage de deux de ses prédécesseurs, Mgr Bardou et Mgr Peschoud.

J'aurais beaucoup d'autres détails à ajouter, si je voulais être complet. Mais en vous racontant les démonstrations populaires et les enthousiastes manifestations qu'a provoquées parmi nous la visite de notre Evêque vénéré, je courrais le risque de tomber dans des redites et des banalités, puisque vous avez fait connaître tout ce qu'on fait en son honneur les populations de St-Céré, de Vayrac, de Martel, de Lalbenque et de Castelnaud. Je me contenterais de dire en terminant que Mgr nous a donné une preuve irrécusable de sa parfaite satisfaction. Il a nommé M. le curé de Lacapelle-Marival chanoine honoraire de sa Cathédrale et cette nomination a été vivement et unanimement applaudie de nous tous.

J'ai l'honneur d'être, etc. Un de vos lecteurs.

Un de nos correspondants nous envoie la lettre suivante :

« Notre département, semblable en ce point seulement à la Russie, est doté comme elle d'une Sibérie. On l'appelle le Ségala. C'est un triste pays en hiver, les neiges et les frimas en font alors leur domicile préféré; c'est un triste pays en automne, le seigle, la châtaigne et le blé-noir y sont la seule et maigre récompense des sueurs de l'homme; au printemps et durant l'été, l'aspect en est plus riant, la verdure égale ses immenses solitudes.

« Ou veux-je conduire vos lecteurs par ce début? Je veux dériver leur front par un piquant récit. C'était fête, un de ces jours derniers, dans un des plus vastes hameaux, si clairsemés dans la partie du Quercy que je viens de décrire. Monseigneur qui croit comme St. Paul, qu'il se doit à tous, et qui

sait, à son exemple, se montrer le serviteur de tous, visite en ce moment cette contrée; un peu déshéritée du ciel, mais non pas de la religion. La piété et la foi n'y sont pas moindres qu'ailleurs, ni de moindre qualité non plus. Toutefois on les y manifeste avec une naïveté peut-être un peu trop primitive, vous allez en juger.

Dans une paroisse, dont je tairai le nom (que je pourrais dire au besoin) tout était en émoi, bêtes et gens, comme dirait irrespectueusement le bon Lafontaine, s'il vivait encore. Tous les hommes, toutes les femmes, tous les enfants étaient sur pieds; les chevaux aussi, car ils se préparaient à porter leurs maîtres au-devant de la voiture épiscopale. Au signal donné, tous les cavaliers furent en selle sur leurs montures, et si un nuage de poussière ne s'éleva pas aussitôt sous les pas des coursiers, c'est qu'il avait plu durant la nuit.

Je n'entreprendrai pas de vous retracer toutes les merveilles hippiques qui furent accomplies par ces incontestables descendants de l'illustre Rossinante, dont plusieurs galopèrent ce jour-là pour la première fois de leur vie; j'ai mieux à vous raconter.

Escorté par cette cavalcade si pleine de bonne volonté, Monseigneur ne tarda pas à arriver en vue du petit bourg. Ce qui s'offrit alors à ses yeux, le voici. Des poteaux étaient plantés par centaines des deux côtés de la route; chacun d'eux était surmonté d'une tige de genévrière verdoyant. La bruyère n'est pas encore née, et le châtaignier se couvre à peine de feuilles naissantes. Mais on avait suppléé la paresseuse nature, la variété dans l'unité, cette absolue condition du beau, l'art avait su la créer. J'ai parlé tout à l'heure de tiges verdoyantes, et ce mot était de trop. En effet, le tiers des tiges de genévrière avaient été plongées dans une solution de chaux; au sortir de ce bain un peu étrange, elles figuraient les arbres que l'hiver couvre de neige et le printemps de fleurs. L'autre tiers avait été plongé dans un mélange d'eau et de terre rougeâtre, et figurait à peu près la teinte du feuillage des arbres en automne; le troisième tiers enfin était resté vert, c'était le printemps une seconde fois et puis l'été. C'est au milieu de ce cortège des quatre saisons, ainsi représentées, que Monseigneur fait sa triomphale entrée.

Jene sais si Sa Grandeur a souri de ces naïves allégories, mais je suis sûr qu'elle a dû en être vivement touchée. « Quelqu'un a dit : « Qu'importe la forme du temple, pourvu qu'il y réside un dieu. » Je dirai à mon tour, qu'importe la forme et la correction du langage, s'il est sincère, et si les sentiments qu'il exprime sont d'or, ou plutôt valent mieux que l'or.

« Agréé, etc. » X...

Monsieur le Rédacteur, Permettez-moi de faire, dans les colonnes de votre journal, un appel à toutes les personnes généreuses du Quercy en faveur des orphelinats et asiles que Mgr Allemand Lavigèrie, archevêque d'Alger, a fondés dans son diocèse à la suite de cette famine si désastreuse qui, l'an passé, sévit en Algérie.

Plusieurs centaines de mille arabes avaient péri et avaient laissé des veuves et des orphelins en grand nombre sans asile, sans aliments et presque sans vêtements.

On les voyait errer çà et là comme des cadavres ambulants.

Emu de ce triste état de choses et ne consultant que son cœur, Sa Grandeur Mgr l'archevêque d'Alger fonda un asile pour les veuves et les femmes abandonnées et un orphelinat, qui d'abord devait recevoir les petits arabes des deux sexes, qu'on lui amenait de toute part. J'eus le bonheur d'être choisi par notre illustre archevêque pour aider, comme prêtre, à donner les premiers soins à ces infortunés.

C'était sans peine que, de concert avec les sœurs de Bon secours, j'administrais des remèdes et des aliments à ces corps privés depuis longtemps d'une nourriture suffisante. Mais tous les jours le nombre de ces enfants augmentait. La maison de campagne du petit-séminaire d'Alger où ces orphelins avaient été recueillis fut bientôt petite.

Un immense établissement, Ben-Aknoun ancien orphelinat Européen des Pères Jésuites fut mis à notre disposition. C'est en ces lieux qu'en peu de jours, les sœurs de la doctrine chrétienne, chargées de continuer l'œuvre, réunirent plus de dix-sept cents orphelins. Et deux mois plus tard Mgr l'archevêque d'Alger fonda un établissement spécial pour les jeunes orphelines qui, après une épidémie qui nous ravit 600 de ces intéressants enfants, restaient au nombre de 475. L'orphelinat de Ben-Aknoun, où restèrent les garçons au nombre d'environ 625, fut alors mis sous la direction des frères des Ecoles chrétiennes.

J'ai souvent visité ces deux orphelinats où j'ai vu ces victimes de l'infortune auxquels les soins et la nourriture avaient redonné un visage frais et riant. Ils font la joie de notre

archevêque qui passe d'heureux moments au milieu d'eux, les caressant et leur apprenant ce que c'est que Dieu.

Tels furent les premiers résultats de l'initiative de Mgr Lavigèrie, du dévouement de ses prêtres qui abandonnèrent tout pour obéir à la voix du courageux prélat et de la charité des chrétiens de l'Amérique de l'Océanie, de l'Europe, surtout de la France, qui vint d'une manière si puissante au secours de nos protégés.

Le diocèse de Cahors, je le sais, ne resta pas en arrière, car près de dix-mille francs furent recueillis par Mgr l'évêque de Cahors et envoyés à Sa Grandeur l'archevêque d'Alger.

Merci mille fois aux habitants du Quercy pour ce premier secours.

Mais l'œuvre entreprise n'a fait que commencer. Il s'agit maintenant de l'asseoir sur des bases bien solides. C'est pourquoi je suis en France depuis plusieurs mois, demandant à mes généreux compatriotes de nouveaux secours pour nos orphelins.

Nîmes et Toulouse ont déjà versé en mes mains d'abondantes offrandes.

La ville de Cahors, je n'en doute pas, ne sera pas moins généreuse que ces grandes cités.

C'est sous l'égide des autorités ecclésiastiques et civiles que je viens tendre la main non seulement devant les habitants de la capitale du Lot, mais encore devant les âmes charitables de tout le diocèse de Cahors.

Je l'espère, Monsieur le Rédacteur, ma voix ne se fera pas vainement entendre dans mon pays natal. Aussi pourrai-je fièrement dire à mon archevêque que le département du Lot a efficacement applaudi à son dévouement et à sa charité.

Recevez, etc. J. LAFON Chapelain de la métropole d'Alger et curé de Bouzareah. Cahors, le 16 avril 1869.

Pendant que l'on cause encore partout de poisons, donnons, d'après un médecin américain, les remèdes les plus simples contre toute espèce d'empoisonnement :

Si le poison brûle gorge et agit violemment dans l'estomac, faites prendre un grand verre d'huile d'olive ou de beurre fondu avec du lard, et, cinq minutes après, une autre verre d'eau chaude, dans lequel on mélange une cuillerée à café de moutarde ou de sel. L'huile arrête l'action corrosive du poison, et l'eau chaude, avec de la moutarde et du sel, produit le vomissement.

Si le poison ne brûle point la gorge et ne trouble pas l'estomac, mais produit le malaise, l'éblouissement, le sommeil, la faiblesse générale, faites prendre trois blancs d'œufs battus dans un grand verre de café très-chargé, et, cinq minutes après, le vomitif ci-dessus, c'est-à-dire un verre d'eau chaude avec une cuillerée à café de moutarde et de sel.

Avec l'emploi fait à temps de ce remède, on peut neutraliser les effets de tout espèce de poison.

On écrit de Montcuq au Maitre vignicole :

Montcuq (Lot), 15 avril. — Les giboulées du mois de mars, accompagnées d'un froid peu ordinaire, ont fait refluer la sève au point que dans la vigne comme pour tous les autres végétaux, la nature semblait morte ou endormie. Le soleil d'avril vient de paraître, aussitôt la campagne de vertir, de se couvrir d'un manteau radieux, les fleurs de s'épanouir, tout reprend la vie sous les meilleures conditions.

Labours partant; malheureusement les mauvais temps ont retardé le cultivateur qui se trouve obligé de tout faire à la fois et se voit dans l'impossibilité d'y apporter le soin nécessaire.

Vins de mieux en mieux appréciés.

Pour DEUX francs

en sus de leur abonnement, nos souscripteurs recevront régulièrement le Compte-rendu des débats législatifs pendant toute la durée de la session actuelle.

Ces séances, imprimées à part, formeront un recueil dont nos abonnés apprécieront l'importance, et qui leur est offert dans des conditions telles, qu'ils ne peuvent s'en priver.

Les nouveaux souscripteurs recevront toutes les séances consacrées à la discussion du Budget de la ville de Paris.

Les Souscripteurs au compte-rendu analytique des débats du Corps législatif, recevront, avec le numéro d'aujourd'hui, les séances des 15, 16, 17 et 19 avril.

AVIS

Du 26 mars au 6 avril courant, il a été égaré dans Cahors... un Billet de Banque de mille francs.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 17 au 21 avril.

Naissances. Toungayrés (Sophie), rue du Cheval blanc. Séval (Antoine-Germain-Louis-Frédéric), Chartrreuse.

Décès. Bès (Guillaume), charpentier 58 ans, rue St Urceise. Siréjols (Marguerite), 84 ans, veuve Valmary.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS. Séance du 11 Avril 1869. 23 versements dont 4 nouveaux 4,282 »

Crédit Foncier de France. Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles...

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

LA NATIONALE (Ancienne Compagnie Royale), COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Garantie 90 millions Augmentation de revenu par la rente viagère. Constitution immédiate d'un patrimoine par l'assurance en cas de décès.

DETTE PUBLIQUE D'ESPAGNE

EMPRUNT DE

50 MILLIONS DE PIASTRES

EN TITRES DE RENTE CONSOLIDÉE 3 0/0 EXTÉRIÈRE OU INTÉRIÈRE

Aux choix des Souscripteurs. Cet Emprunt, voté par les Cortès le 31 Mars dernier, est mis en souscription publique aux conditions ci-après: Option pour les souscripteurs.

PRIX D'ÉMISSION

Le prix d'émission est 26 3/4 0/0 pour le 3 0/0 intérieur, et 29 1/4 0/0 pour le 3 0/0 extérieur; jouissance 31 décembre 1868.

30 piastres de rentes ou multiples de 30 piastres.

Change. — Le prix d'émission est payable en francs sur le pied de 5 fr. 40 cent. la piastre qui est le change fixe pratiqué à la Bourse de Paris dans les négociations des fonds Espagnols.

Versements. — Les versements auront lieu comme suit:

Table with 2 columns: POUR CHAQUE 30 PIASTRES RENTE INTÉRIÈRE, POUR CHAQUE 30 PIASTRES RENTE EXTÉRIÈRE

3 0/0 en souscrivant, soit 30 piastres à 5.40 fr. 162 »

7 0/0 à la répartition, soit 70 — — 378 »

8 1/2 0/0 le 25 mai, soit 85 — — 429 »

8 1/2 0/0 le 25 juin, soit 85 — — 429 »

3 3/4 le 1er août, soit 47 1/2 — — 239 50

29 1/4 0/0 292 1/2 piastres à 5.40 fr. 1579 50

(1) Le coupon de 1 1/2 0/0, soit 15 piastres ou 81 fr. réduira ce versement à F. 378.

Titres au porteur. — Les titres provisoires au porteur seront délivrés aux souscripteurs au moment de la répartition.

Escompte. — Après la répartition, les souscripteurs qui voudront faire par anticipation les versements non échus auront droit à un escompte de 5 0/0 l'an.

Intérêts de Retard. — Les versements en retard seront passibles d'un intérêt dont le taux sera le même que celui du rendement des titres au prix de souscription.

Taux du placement. — En tenant compte des jouissances et des délais accordés pour les versements, le présent emprunt donne, au prix d'émission, un revenu de 10 3/4 0/0.

Jours du souscription. — La souscription sera ouverte le jeudi 22 avril à Paris, Londres, Madrid, Amsterdam, Hambourg, Francfort, Bruxelles et Anvers; elle sera close partout le lendemain 23 avril au soir.

ON SOUSCRIT: A PARIS: à la Banque de Paris (Société anonyme. capital: 25 millions) 11 bis, rue St-Arnaud.

Verser ou expédier à la BANQUE DE PARIS: 162 fr. pour souscrire 30 piastres de rente, 524 fr. pour 60 piastres de rente, 486 fr. pour 90 piastres de rente, 648 fr. pour 120 piastres de rente et ainsi de suite.

N. B. — Indiquer si on souscrit à la Rente intérieure, ou à la Rente extérieure.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal illustré, publié sous la Direction de M. Edouard Chardon et illustré par nos plus célèbres Artistes. Bureaux boulevard St-Germain, 77, Paris.

L'AVENIR NATIONAL, grand Journal quotidien politique, littéraire, scientifique et commercial, dont les succès a été si rapide, est maintenant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur et chef M. A. PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, Ad. GAFFRE, J.-E. HORN, JULES MAHIAS, D'ORNANT, A. DESONNAZ, E. SEINGUERET, Amédée GUILLEMIN, Georges POUCHET, Henry FOURQUIER, Ed. PUTOD, A. DRÉO, E. de SONNIER, E. BARAS, L. COLON, E. ROUSSET.

L'avenir national a des correspondants particuliers, à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève, Dresde, Vienne, Berlin, Madrid, New-York, Rio-Janeiro. Il reçoit de ces correspondants des lettres et des télégrammes spéciaux.

L'avenir national contient chaque jour un Bulletin de la Bourse et un Tableau de toutes les valeurs cotées, ainsi qu'une Revue commerciale, industrielle et agricole, contenant les cours exacts des marchés, et le plus complet de tous les journaux.

L'avenir national publie chaque semaine une Revue des théâtres par M. Etienne Arago, et une Revue hebdomadaire par M. Henry Fourquier, et chaque quinzaine un Feuilleton scientifique: par MM. Amédée GUILLEMIN (Sciences physiques), Georges POUCHET (sciences naturelles), et une Variété littéraire, par M. Frédéric Morin.

ON S'ABONNE à PARIS, 24, rue du Bouloi, et dans les départements, chez tous les libraires, et dans les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les départements est de 64 fr. par an; 32 fr. pour six mois; 16 fr. par trimestre, et 5 fr. 50 pour un mois.

La Chasse Illustrée. Deuxième année; publiée chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire du même format que l'Illustration ou la Mode illustrée, sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements, utiles récits saisissants, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par la modicité de son prix (20 francs par an pour 52 numéros, ou 5 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous ceux qui aiment les plaisirs des champs quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratuitement à tous ceux qui en feront la demande, par lettre affranchie, à l'administration.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Par jugement du Tribunal de Gourdon, acte de la cession amiable faite par le sieur Couderc, de la parcelle de terrain qui doit être annexée à la route départementale, n° 5, dans la traverse de Lavergne est donné à l'administration, et M. Mage, juge, est chargé de remplir les fonctions de chef de jury chargé de fixer l'indemnité due audit Couderc. (Extrait du Gourdonnais du 15 avril).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS Réseau Central

Embranchement de Cahors à Libos DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors

Avis, en exécution des articles 1519 et 31a de 2 loi du 3 mai mil huit cent quarante-un.

La compagnie du chemin de fer d'Orléans fait connaître à tous intéressés que par acte passé devant Me Preysat, notaire à Duravel, le treize avril mil huit cent soixante-neuf, elle a acquis de M. Filhol, Pierre, propriétaire cultivateur, demeurant au chemin de Londe, commune de Duravel, moyennant la somme de trois mille francs:

Huit ares environ ou la totalité d'un immeuble en nature de terre, aisances, jardin et pré sur lequel il existe une maison et un autre bâtiment le tout situé au lieu dit: Chemin de Londe, commune de Duravel. Lequel immeuble qui dépend des Nos 685, 683 et 684, section D du cadastre de ladite commune, forme hors ligne à gauche de l'axe du chemin de fer et des Nos 90, 91, 92 et 93 de son plan.

Les personnes ayant des privilèges ou des hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales sur l'immeuble indiqué plus haut, qui n'auraient pas encore pris inscription ou dont les inscriptions ne porteraient pas sur M. Filhol, ci-dessus désigné, et les personnes qui auraient des actions réelles relativement à ce même immeuble, sont prévenues que ledit acte de vente va être immédiatement transcrit, et qu'à défaut d'inscription dans le délai de quinze jours qui suivra cette transcription, la parcelle vendue sera affranchie de tous privilèges et hypothèques de quelque nature qu'ils soient.

Le présent extrait dressé et certifié par nous Ingénieur en chef du réseau central.

DEGLIN.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layrou

L'ÉPARGNE 52° par an. BUREAUX 7, place de la Bourse, 7. PARIS. Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chevalier de la Légion d'honneur, D^r-gérant du journal, 7, place de la Bourse, Paris.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — Prix Modérés.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors: 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures

CAFÉ DE GLANDS DOUX DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: LECOQ ET BARGOIN. Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES Du Docteur PATERSON Depuis 1 ans, les Médecins français et étrangers sont unanimes à constater la supériorité de ces produits sur tous les remèdes connus, pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, digestions laborieuses, dyspepsie, gastrites, gastralgies, irritations, d'intestins, etc., etc. — Entrepôts: Paris, rue Réaumur, 43; Lyon, rue de l'Impératrice, 9. — Dépôts à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

A VENDRE UN JOLI DOMAINE

D'une contenance de 20 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de:

Maison et autres Bâtimens nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Prés, Pâtures, et Vignes principalement, Source d'eau vive ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contiguë et attenant à la route départementale n° 11.

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à M^{me} veuve FOURGOU, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors.

A VENDRE

Une vigne située au Combel des vins, à 500 mètres de la ville. S'adresser au bureau du journal.

3 mois LE TEMPS 6 mois

17 fr. 34 fr. Un an: 68 fr.

Redacteur en chef: A. NEFFTZER.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue du Faubourg-Monmartre, 10, Paris.

CAFÉ DES GOURMETS TREBUCIEN FRÈRES. LE SEUL QUI AIT OBTENU DEUX MÉDAILLES POUR SA SUPÉRIORITÉ à l'Exposition Universelle de Paris 1867. ARÔME CONCENTRÉ ÉCONOMIE ET FORCE UNE DEMI DOSE SUFFIT POUR FAIRE UNE FORTE TASSE SOIT À L'EAU, SOIT AU LAIT. PRIX DE LA BOITE 1 fr. 50. On reprend pour 30% la Boite revêue de l'Étiquette. Exiger sur toutes les Boites notre signature. Les Contrefaçons seront poursuivies conformément à la loi. USINE A VAPEUR 48 & 50, RUE DE LAGNY, A PARIS. Se trouve dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et marchands de comestibles.

POSTE AUX CHEVAUX ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volantes, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galéri Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

Une des branches les plus intéressantes de la SCIENCE MÉDICALE MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE Les trois ouvrages de D^r JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale: 1° Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme; 12^e édit., 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 304 fig. anatomiques. 2° Traité d'Épuisement prématuré; quatrième édition, 1 volume de 626 pages. 3° Traité des Maladies des Femmes; 1 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie. Chaque ouvrage, 5 fr.; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, D^r JOZAN, 182, rue Rivoli; ANIERE, édit., 4, rue Dupuytren, et les princip. libraires. Avec ces ouvrages les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

PATE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE. Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de Poitrine. AVIS Des contrefaçons blâmables exclues par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits si justement renommés, ne se livrent qu'en boîtes et en flacons portant la signature ci-contre. Pharmacie. Laborat. des Médecins. 151, rue Saint-Honoré, 151. A LA PHARMACIE DU LOUVRE et dans toutes les pharmacies. Le propriétaire gérant: LAYROU.